

AMDEQ

Juin 2015 Année 14, Numéro 2



association des
marchands
depanneurs
et épiciers
du québec

Message du Directeur général, Yves Servais

Dans quelques semaines, nous célébrerons l'arrivée officielle du début de la saison estivale. Cette période pour nos membres signifie l'une des périodes intenses de l'année. Des longs week-ends dont celui de la Fête nationale et dans plusieurs des municipalités où sont présents, de nombreux festivals locaux et régionaux. À chaque année, le mois de juin me permet de faire le point sur les actions que nous avons menées depuis le début de l'année.

Jusqu'à maintenant, l'année 2015 a été fort chargée et nous avons mené plusieurs démarches auprès des ministres qui ont légiféré ou qu'ils mènent des consultations relativement à des dossiers importants pour l'ensemble de l'industrie de l'alimentation. Nous avons participé au comité chargé de l'allégement réglementaire, nous avons rencontré des représentants du ministre de l'Environnement, M. David Heurtel, relativement à toute la question de la consigne ainsi que Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Santé publique, qui a déposé le mois dernier, le projet de loi 44, portant sur la lutte contre le tabagisme.

Nous avons déjà obtenu l'assurance de participer, le 31 août prochain, aux travaux de la commission parlementaire chargée d'étudier ce projet de loi qui pourrait avoir de lourdes conséquences sur nos membres.

Par ailleurs, nous avons tenu de nombreuses dégustations des produits certifiés « **Les Aliments du Québec** » dans plusieurs régions au Québec, dont l'Outaouais, l'Abitibi-Témiscamingue, Laval et la Montérégie. De plus, pour soutenir les microbrasseries québécoises, l'AMDEQ a innové en organisant un concours « **Goûtez et découvrez le Québec** » dans les médias sociaux pour promouvoir ces bières de chez-nous.

Coté fédéral, nous avons poursuivi nos pressions avec le soutien du **NPD** relativement aux *taux élevés d'utilisation des cartes de crédit*. L'AMDEQ est maintenant affiliée à la « Small Business Matters » qui regroupe plus de 98 000 commerces au Canada qui luttent pour obtenir gain de cause auprès de M. Joe Oliver, ministre des Finances. Les frais sur les cartes de crédit, un sujet qui pourrait se retrouver en pleine campagne électorale fédérale.

Le concours de l'entrepreneuriat est de retour cette année et je lance l'invitation à tous nos membres de s'inscrire à cette activité qui permet de récompenser les membres qui se sont distingués par leur sens de l'entrepreneurship.

Enfin, je vous invite à vous inscrire à notre congrès annuel qui aura lieu, au Centre des congrès de Lévis, les 18-19 septembre prochains. Je vous laisse en vous souhaitant un bel été et de bonnes ventes !

Trait d'union

Sommaire

- ◆ Message du Directeur général
- ◆ Actions politiques :
 - Démarches sur le projet de loi 44 ;
 - Le député François Paradis à l'écoute de l'AMDEQ ;
 - Taux d'utilisation des cartes de crédit: le NPD réitère son appui ;
 - Allégement réglementaire : l'AMDEQ a été entendue ;
 - La consigne des bouteilles de vin de la SAQ
- ◆ Concours "Goûtez et découvrez le Québec" succès d'une grande première
- ◆ Dégustation "Aliments du Québec" au Dépanneur La Sarre
- ◆ Rencontre régionale annuelle : sujets abordés
- ◆ Publiportage La Personnelle/Ajusto
- ◆ Formation "Nous Cartons", vente de droits d'auteur
- ◆ Avis de convocation de l'assemblée générale
- ◆ Chronique de Jolicoeur Lacasse, avocats
- ◆ Profil d'entreprise :
 - Éric Bouchard, la référence des microbrasseries à Québec



L'AMDEQ sur Facebook

Devenez nos amis et rejoignez nous sur Facebook pour être à l'affût des nouvelles touchant l'alimentation et les activités et démarches de l'AMDEQ en cliquant sur



ACTIONS POLITIQUES

L'AMDEQ fait des démarches sur le projet de loi 44



M. Yves Servais, d.g. de l'AMDEQ, lors de la rencontre avec M. Bernard Gagné, attaché politique de la ministre Lucie Charlebois.

Comme nous nous en attendions, Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Santé publique a déposé le mois dernier ce projet de loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme. Nous avons déjà eu une rencontre avec M. Bernard Gagné, conseiller politique du cabinet de la ministre Charlebois et nous avons obtenu la certitude que nous avons été retenus comme association pour participer aux travaux de la commission parlementaire portant sur le récent projet de loi 44 qui

auront lieu à la fin du mois d'août.

Nous l'avons informé que plusieurs points inquiètent nos membres, dont les fortes amendes prévues pour pénaliser les dépanneurs fautifs sur la question de la vente des produits de tabac aux mineurs.

Nous sommes également revenus à la charge sur la nécessité d'une campagne de sensibilisation sur le cartage.

Le député François Paradis à l'écoute de l'AMDEQ



M. François Paradis, député de la Coalition Avenir Québec avec M. Yves Servais, directeur général

Le député caquiste de Lévis, M. François Paradis a rencontré M. Yves Servais, directeur général de l'AMDEQ, dans le cadre de ses fonctions comme critique de la Santé de la deuxième opposition officielle de Québec.

M. Servais a profité de cette première rencontre pour lui faire part des principales demandes de l'association, notamment la question du cartage pour

les clients de moins de 25 ans. A ce sujet, l'AMDEQ réclame depuis plusieurs années que le ministère de la Santé investisse dans une campagne d'information et de sensibilisation pour inciter les gens à présenter une carte d'identité de préférence la carte d'assurance-maladie lors de l'achat de produits interdits aux mineurs.

Dossier des taux d'utilisation des cartes de crédit

Au Saguenay : Le NPD réitère son appui



M. Dany Morin, député NPD en conférence de presse avec M. Yves Servais, directeur général de l'AMDEQ.

Dans le cadre de sa tournée régionale, M. Dany Morin, député néo-démocrate de Chicoutimi-Le Fjord, nous a reçu à son bureau au Saguenay pour dénoncer les taux d'utilisation abusifs de Visa et MasterCard au pays, les plus élevés au monde. Il a réitéré que son parti était en parfait accord avec la position de l'AMDEQ. Une motion a été déposée à la Chambre des communes, mais les conservateurs n'ont pas voulu en faire le débat. Mentionnons à ce sujet que le premier ministre

Harper pourrait s'inspirer des modèles de l'Australie, le taux est de .05% et l'Angleterre l'a ramené à .03%. Dans ce dossier prioritaire pour nos membres, l'AMDEQ peut maintenant compter sur l'appui de la Small Business Matters qui regroupe 98 000 commerces au Canada. Elle tient à souligner également le support de la sénatrice libérale, Mme Pierrette Ringuette qui milite aussi pour une réglementation des taux à .05%.

ACTIONS POLITIQUES (suite)

Allégement réglementaire : l'AMDEQ a été entendue



M. Yves Servais, directeur général de l'AMDEQ, M. André Drolet, député de Jean-Lesage, Martine Hébert, vice-présidente, FCEI et M. Pierre Méthot du MEIE.

L'AMDEQ a participé le 3 mars dernier aux travaux du comité de consultation chargé de se pencher sur la question d'allégement réglementaire et administratif. Ce comité a été créé par M. Jean-Denis Girard, ministre délégué responsable de ce dossier au cabinet des ministres. Lors de notre comparution, c'est le secrétaire parlementaire du ministre Girard, soit M. André Drolet, député de Jean-Lesage qui le représentait.

Parmi les sujets que nous avons abordés : la loi sur le tabac, la problématique du "cartage" et la

mise en place d'une pièce d'identité officielle, l'abolition de règlements désuets à la loi sur les permis d'alcool et le changement des heures d'exploitation, les produits consignés, etc.

Le gouvernement du Québec pourrait créer un portail informatique unique où tous nos membres pourraient consulter pour obtenir les informations nécessaires face aux nombreuses demandes de permis qui sont obligatoires pour opérer un commerce dans le secteur de l'alimentation.

La consigne des bouteilles de vin de la SAQ



M. Yves Servais, d.g. de l'AMDEQ avec M. Jeannot Boutin, propriétaire de l'Accommodation 7-23.

L'AMDEQ a déjà exprimé ses demandes à M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements, relativement au débat actuel portant sur la consigne, en particulier sur les bouteilles de vin de la SAQ et aussi sur les contenants d'eau. Bien que l'AMDEQ milite en faveur de la collecte sélective et pour l'abolition de la consigne, nous avons réclamé, lors d'une rencontre le mois dernier, que le ministre trouve une solution équitable et rentable pour toutes les parties impliquées.

En avril, lors d'une conférence de presse tenue à l'Accommodation 7/23 de St-Georges de Beauce,

M. Jeannot Boutin, le propriétaire du commerce en présence de M. Yves Servais, directeur général de l'AMDEQ avait fait connaître clairement notre position. L'AMDEQ favorise l'abolition de la consigne mais advenant que le ministère maintienne la consigne et en augmente la valeur, nous demandons alors qu'il augmente également la prime versée aux détaillants pour la manipulation et l'entreposage des produits consignés.

Enfin, l'AMDEQ a reçu l'assurance que cette loi fera l'objet de d'autres consultations avant que le ministre Heurtel table sur un projet de loi à ce sujet.

L'AMDEQ se range derrière les microbrasseurs québécois.



Notre concours **“Goûtez et Découvrez le Québec”**, réalisé en partenariat avec le MAPAQ et « Aliments du Québec », une grande première, a connu du succès. Ce concours qui a duré 6 semaines, voulait ainsi inciter les consommateurs à découvrir et goûter aux bières du Québec et encourager les détaillants à les commercialiser davantage sur leurs tablettes. Les consommateurs qui y participaient pouvaient se mériter l'un des trois forfaits, au coût de 1 000 \$ chacun, dans une des régions de leur choix ainsi qu'en approvisionnement en bières de microbrasserie québécoise pour l'été.

Sur la photo, M. Louis Tremblay, de l'Accommodation Chalou, président du CA de l'AMDEQ et M. Yves Servais, directeur général de l'Association, lors du lancement officiel du concours. Dans son dépanneur, M. Tremblay commercialise actuellement les produits de plus de 40 microbrasseurs québécois.



Au Dépanneur La Sarre, place aux « Aliments du Québec »

La propriétaire du commerce, Mme Josée Théberge, ainsi que les membres de son équipe, ont aménagé une table remplie de produits québécois que les clients étaient invités à déguster, notamment des bières de la microbrasserie régionale « Le Trèfle noir » de Rouyn-Noranda, ceux de la fromagerie « La vache à Maillote de la Sarre » et de la « Fromagerie Dion » (fromage de chèvre), sans oublier la bière Mon's d'Amos, tous des produits régionaux.

Mme Théberge a mentionné qu'elle était fière de s'associer à cette promotion qui a pour objectif d'inciter les producteurs régionaux à se lancer dans le processus de certification auprès d'Aliments Québec, ajoutant que le MAPAQ peut aider ceux-ci dans la mise en marché de leurs produits.



Rencontre régionale annuelle

À l'écoute de ses membres

Comme tous les ans, l'AMDEQ a tenu une série de rencontres régionales pour informer ses membres des dossiers socio-politiques qui influencent grandement leurs opérations quotidiennes. Parmi les sujets abordés : les taux d'utilisation des cartes de crédit, la loi réglementant le tabac, le cartage obligatoire avec la carte d'assurance-maladie comme pièce d'identité qui serait soutenu par une campagne de sensibilisation et d'information à ce sujet, la consigne, le succès de nos cours de français auprès des membres chinois et le travail pour la promotion des « Aliments du Québec ».



Conduisez prudemment. Soyez récompensé grâce à l'application Ajusto^{MC} de La Personnelle !

La Personnelle, l'assureur de groupe auto et habitation de l'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec (AMDEQ), s'engage à rendre les routes plus sûres en offrant Ajusto^{MC}, le premier programme d'assurance télématique 100 % mobile au Canada.

Un programme qui récompense la bonne conduite

Le programme Ajusto a été conçu afin de permettre aux conducteurs de suivre leurs habitudes de conduite en tout temps sur leur téléphone intelligent et de les améliorer au besoin. Ce faisant, ils peuvent économiser jusqu'à 25 % sur leur prime d'assurance automobile – et cela, c'est sans compter les tarifs de groupes exclusifs que La Personnelle offre déjà à ses assurés.

Une application innovante

L'application Ajusto est gratuite et facile à utiliser. Une fois téléchargée, l'application recueille et analyse les habitudes de conduite selon les quatre critères suivants : **intensité de conduite, vitesse, heures de déplacement et distance parcourue**. L'analyse de ces données permet de calculer un score qui se transforme en un rabais applicable à la prime d'assurance auto au moment du renouvellement.

Et plus encore !

Chaque mois, les utilisateurs reçoivent un courriel qui leur donne l'estimation de leur rabais annuel. Ils ont aussi accès à une foule de renseignements sur leur téléphone intelligent : score, détail de leurs trajets, classement par rapport aux autres utilisateurs d'Ajusto, etc. Ils pourront même inviter leurs amis et créer leur communauté.

Le plus beau avec Ajusto, c'est que le programme n'entraîne aucune augmentation de prime d'assurance, ni de pénalité. Tout le monde y gagne, des routes plus sûres et plus d'économies !

Avec le programme Ajusto, La Personnelle entend créer une véritable communauté de conducteurs vigilants qui contribueront à rendre nos routes plus sûres.

Pour en apprendre davantage et découvrir si vous êtes admissible au programme Ajusto offert par La Personnelle :



lapersonnelle.com/ajusto
1 855 801-8830

ajusto

Certaines conditions, exclusions et limitations s'appliquent. Ajusto est souscrit auprès de La Personnelle qui désigne La Personnelle, assurances générales inc. ^{MC} Ajusto est une marque de commerce de Desjardins Assurances générales inc., utilisée avec permission par La Personnelle, assurances générales inc. Les détails au sujet du programme Ajusto sont disponibles sur lapersonnelle.com/ajusto. Les économies correspondent à un pourcentage accordé sur la majorité de la prime. Notez qu'elles seront automatiquement appliquées à celle-ci lors du renouvellement.

La Personnelle,
votre **nouveau** partenaire
en assurance de groupe
auto et habitation !

Depuis janvier 2015, les membres de l'AMDEQ
ont accès à des tarifs de groupe exclusifs et
des protections personnalisées.

Obtenez vos tarifs de groupe exclusifs!

1 888 476-8737
lapersonnelle.com/amdeq



AMDEQ
association
marchands
dépanneurs
épiciers
du québec

laPersonnelle
Assureur de groupe auto et habitation

La bonne combinaison.

FORMATION NOUS CARTONS

Vente de droits d'auteur de la formation « Nous cartons »



En 2011, l'AMDEQ a créé et mis à la disposition de ses membres le programme de formation « Nous cartons »; un outil de travail que nous trouvons *essentiel* pour la sensibilisation et la formation des employés de dépanneurs au respect des différentes lois relatives à la vente des produits interdits aux mineurs, le tabac en particulier.

La popularité et la crédibilité que le programme « Nous cartons » a acquis au cours des quatre dernières années a suscité l'intérêt du Comité sectoriel de la main-d'œuvre du commerce de l'alimentation (CSMOCA), organisme redevable à Emploi-Québec, plus particu-

lièrement à la Commission des partenaires du marché du travail. Les objectifs CSMOCA sont d'améliorer l'employabilité du personnel des commerces alimentaires par le biais de formation de tous genres.

Cet intérêt a donc amené le CSMOCA à nous approcher, l'année dernière, pour acquérir les droits d'auteur de la formation afin de la rendre disponible à l'ensemble des points de vente alimentaire du Québec, épicerie et dépanneurs. Après négociation, nous avons accepté de vendre les droits de notre formation au CSMOCA. Dorénavant, ce sera le Comité sectoriel qui en sera propriétaire et qui en assumera la gestion et les mises à jour. La formation sera maintenant hébergée sur le site Internet du CSMOCA.

Prenez note que nous nous sommes assurés que la formation « Nous cartons » demeure gratuite pour les membres AMDEQ et ce, pour une période de cinq ans, renouvelable.

Lors de votre inscription, ayez toujours en note ou en mémoire, votre numéro de membre car ce dernier vous assurera l'accès gratuit à la formation.

Le processus d'inscription va changer mais demeurera, somme toute, très simple.

Vous pouvez toujours accéder à la formation « Nous cartons » à partir de la page d'accueil du site Internet de l'AMDEQ en cliquant sur le logo « Nous cartons »; vous serez alors dirigé vers le site Internet du CSMOCA où vous pourrez procéder à votre inscription.

En 2011, l'AMDEQ a fait preuve d'avant-gardisme et nous sommes fiers aujourd'hui, que cette initiative d'alors soit maintenant accessible, à l'ensemble des détaillants du Québec, par le biais du CSMOCA.



AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES ET MISE EN CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

Vous êtes, par la présente, convoqués à l'Assemblée générale des membres AMDEQ qui se tiendra dimanche le 20 septembre 2015, au Centre de congrès et d'expositions de Lévis, dans le cadre du prochain congrès AMDEQ.

Notez, qu'à cette occasion, nous procéderons à l'élection de trois membres pour le poste d'administrateur au sein du Conseil d'administration et ce, suite à la fin de mandat des administrateurs suivants :

- M. Albert Sleiman, Dép. Laurion, Laval ;
- M. Gilles Tremblay, Acc. Populaire, Québec ;
- M. Louis Tremblay, Acc. Chalou, Québec

Les administrateurs sortants sont éligibles à s'y représenter s'ils le désirent.

Un membre intéressé à présenter sa candidature doit, selon les règlements de l'AMDEQ, nous le signifier par écrit dans les 21 jours suivant l'envoi du présent avis (date d'envoi postal).

N.B. Nous devons, autant que possible, respecter la représentativité régionale.



vices cachés

Les éléments à considérer



Par M^e Olivier Tousignant | Dans le cadre des transactions immobilières, un des problèmes les plus souvent rencontrés est la découverte de vices cachés suite à la vente de l'immeuble.

Au Québec, le vendeur d'un immeuble est tenu, en vertu de l'article 1726 du Code civil du Québec, de garantir à l'acheteur « que le bien et ses accessoires sont, lors de la vente, exempts de vices cachés qui le rendent impropre à l'usage auquel on le destine ou qui diminuent tellement son utilité que l'acheteur ne l'aurait pas acheté, ou n'aurait pas donné si haut prix, s'il les avait connus ». De plus, il est important de mentionner que tous les propriétaires antérieurs au vendeur de l'immeuble peuvent aussi être tenus responsables du vice caché. Cela explique qu'un vendeur puisse lui-même poursuivre son propre vendeur et ainsi de suite, si le vice existait lorsque chacun d'entre eux était propriétaire de l'immeuble.

À moins que la vente de l'immeuble ait été faite « sans garantie légale », soit aux risques et périls de l'acheteur, l'acheteur peut alors avoir un recours pour vice caché contre son vendeur afin d'être dédommagé pour le coût des travaux de réparations de l'immeuble ou afin de demander l'annulation de la vente.

Cependant, pour avoir un recours valable contre le vendeur de l'immeuble, le vice caché doit rencontrer certaines conditions :

Le vice doit être grave

Le vice doit être suffisamment grave, c'est-à-dire que si l'acheteur l'avait connu, il n'aurait pas acheté l'immeuble ou il aurait payé un prix moins élevé lors de l'achat. Ainsi, le vice doit nuire de façon sérieuse à l'usage ou l'utilité de l'immeuble ou présenter un risque sérieux de dommage ou de dégradation de ce dernier. Donc, un problème de peu d'importance ne pourra être considéré comme un vice, tout comme ce qui résulte de l'usure normale de l'immeuble.

Le vice doit être caché

L'acheteur ne doit pas être au courant de l'existence du vice avant la vente. Cela implique qu'un acheteur doit agir de façon prudente et diligente avant la vente afin de pouvoir identifier s'il y a des signes apparents qui permettent de soupçonner l'existence d'un vice affectant l'immeuble (le recours à un inspecteur en bâtiment est fortement recommandé). S'il y a des signes apparents d'existence d'un vice et que l'acheteur ne les a pas identifiés avant la vente ou qu'il n'a pas investigué davantage suite à leur découverte, le vice sera considéré comme apparent, pouvant alors priver l'acheteur de ses recours contre le vendeur.

Le vice doit exister lors de la vente

L'acheteur doit démontrer que le vice existait au moment de la vente de l'immeuble. La garantie de qualité du vendeur rend le vendeur uniquement responsable des vices qui affectaient déjà l'immeuble au moment de la vente. En effet, le vendeur ne doit pas être tenu responsable du mauvais entretien ou du mauvais usage de l'immeuble par l'acheteur suite à la vente.

Si vous pensez que votre immeuble est affecté d'un vice caché ou si vous avez l'intention de mettre en vente votre immeuble et que vous voulez avoir plus d'informations sur la garantie légale de qualité, n'hésitez pas à nous contacter afin que nous puissions vous conseiller adéquatement.

Dans notre prochaine chronique, nous traiterons des actions et gestes qui doivent être posés, tant par l'acheteur que par le vendeur d'un immeuble, suite à la découverte d'un vice caché.

N.B. : Si vous avez des questions relatives à cet article ou vous aimeriez qu'un prochain article traite d'un sujet qui vous préoccupe, n'hésitez pas à nous en faire part à l'adresse courriel suivante : amdeq@jolicoeurlacasse.com.

© 2015, **Olivier Tousignant**

Avocat

olivier.tousignant@jolicoeurlacasse.com

Affiliations internationales

PLG International Lawyers

Lawyers Associated Worldwide

**jolicœur
lacasse**

AVOCATS

Québec 418 | 681 | 7007

Trois-Rivières 819 | 379 | 4331

Montréal 514 | 871 | 2800

Éric Bouchard: La référence des microbrasseries à Québec.

Le Monde des Bières, la majorité des gens qui vont à Québec, savent tous qu'à cette adresse vous pouvez vous procurer plus ou moins 800 marques de bières provenant de plus de soixante microbrasseurs québécois.

En plus des bières, la succursale de St-Nicolas est associée à So-Cho le Saucissier, une entreprise québécoise qui offre 62 sortes de saucisses qui sont fabriquées à Saint-Urbain-de-Charlevoix. Bières et saucisses ! Voilà deux produits qui vont très bien ensemble.

Ce projet a pris naissance en 2007, grâce à Éric Bouchard, qui, après 17 ans de service en développement et en marketing chez Familiprix quitte ses fonctions pour se lancer dans l'aventure de la promotion des bières québécoises. À 45 ans, cet entrepreneur visionnaire a mis en œuvre son expérience, qui fera de lui un pionnier dans ce domaine.

Des débuts modestes mais prometteurs

C'est en février 2007 que M. Bouchard entre en contact avec Marc Marois, qui doit vendre son établissement, situé dans un petit local sur la rue Marie-de-l'Incarnation, à Québec. M. Marois exploitait déjà un commerce sous l'appellation « **Le Monde des Bières** », grâce au soutien de sa soeur Jeannine, une référence en bières de microbrasseries. D'ailleurs, c'est elle qui a mis sur pied à Montréal, « **Le Mondial de la bière** ». Quelques mois plus tard, il prend possession d'un autre local au Marché du Vieux-Port et crée « **Le petit monde des bières** », un commerce qui

doit cohabiter avec un bar laitier. En 2008, il est confronté aux célébrations du 400^e anniversaire de la ville de Québec.

Le vrai départ

En 2009, la fermeture d'un Jardin Mobile lui donne la chance exceptionnelle d'ouvrir le commerce actuel.

L'accueil que lui réserve le public est au-dessus de toutes ses attentes. Ce pionnier devient rapidement la référence des microbrasseries à Québec. Fort de son bagage en marketing, il est l'invité et même chroniqueur à de nombreuses stations radiophoniques, à Québec et d'autres apparitions à la télé et dans les journaux accentuent sa visibilité.

De plus, dès la création du « **Festibière** », il devient conseiller et un partenaire majeur à cet événement qui voit sa popularité augmenter année après année.

Une relève assurée

M. Bouchard est fier de compter sur ses deux enfants pour le seconder dans son entreprise. Guillaume, doté d'une technique en administration est associé avec son père depuis 2011. Pour sa part, Joanie, détentrice d'un Bac en Science de la consommation, après avoir travaillé un an au commerce de Québec, est maintenant responsable du premier projet d'expansion de son père, localisé également dans un ex-Jardin Mobile. Il a ouvert ses portes le 7 mai dernier. « **On vous attendait, enfin, vous êtes maintenant chez-nous** » de souligner M. Bouchard en précisant qu'il était heureux d'avoir pris la

décision d'investir à St-Nicolas puisqu'au cours des trois premières semaines d'ouverture, on a battu des records de vente, autant du côté des bières que du comptoir des saucisses.

La recette du succès

Le propriétaire du « **Monde des Bières** » déclare : « **Tout mon personnel est constitué d'employés qui sont avant tout des conseillers en microbrasserie** ». Il poursuit en mentionnant : « **Quand un client rentre chez-nous, il sait qu'il va repartir avec le bon produit et qu'il ne sera pas déçu.** » M. Bouchard ajoutant : « **Ce commerce pour maintenir sa réputation doit se soumettre à un suivi rigoureux hebdomadaire, pour offrir les bons produits et répondre aux demandes diversifiées de notre clientèle.** »

La concurrence qu'a menacé de lui faire les marchés de grande surface ne l'a pas effrayé « **Il manque de diversité dans leurs produits et les employés de ces marchés d'alimentation n'ont pas le temps de s'en occuper, car ils doivent s'acquitter de d'autres tâches pour répondre aux attentes des clients** » de dire M. Bouchard.

M. Bouchard affirme qu'en moins de 10 ans, il a accompli un projet qui lui tient à cœur. Un entrepreneur né, doué de talents de négociateur, visionnaire, qui est devenu à Québec et maintenant à St-Nicolas, la référence en microbrasserie et qui se base sur deux objectifs prioritaires : **Bien conseiller et bien servir ses clients.**



Le Monde des Bières sur la rue Marie-de-l'Incarnation à Québec.



M. Bouchard, fier de nous présenter son comptoir de charcuterie, So-Cho le saucissier.



Un réfrigérateur à bières des plus diversifiés.



M. Bouchard entouré de sa fille, Joanie et de son fils, Guillaume.